



**Procès-verbal de la réunion
du 14 octobre 2021**

adopté le 2 décembre 2021

**COMITE DE BASSIN
N° 123**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021	3
III.	Modification du règlement intérieur du Comité de bassin relative au bureau du Conseil scientifique.....	3
IV.	Points d'actualités.....	3
	1. <i>Déplacement de la secrétaire d'État B. Abba sur le Rhin (8 octobre)</i>	4
	2. <i>Varenne de l'eau</i>	4
	3. <i>Schéma d'emplois</i>	5
V.	Planification et prospective.....	6
	1. <i>Retour sur la réunion de la Commission Planification du 23 septembre 2021</i>	6
	1.1 <i>Premier retour sur les consultations SDAGE/PGRI</i>	6
	1.2 <i>Création de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des Bassins versants du Nord Mosellan</i>	6
	1.3 <i>Avis sur le projet de SAGE de la nappe des GTI</i>	6
VI.	Révision du 11 ^{ème} programme d'intervention	9
	1. <i>Préparation de la révision du 11^{ème} programme – Adoption des choix d'évolution</i>	9
VIII.	Divers	9
	1. <i>Information / rappel sur le colloque des CB le 9 décembre (information sur le choix de l'exemple territoire pour RM)</i>	9
	2. <i>Renouvellement des instances (état d'avancement et préparation de la séance du 2 décembre)</i>	9

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président énumère les pouvoirs donnés et constate que le quorum est respecté :

- Mme BULOUE à M. INGWILLER
- M. DEPAIX à M. INGWILLER
- M. MATELIC à Mme BARDOT
- M. PEDUZZI à Mme CLEMENT
- M. RICHARD à Mme BUCHERT
- M. VALENCE à Mme CLEMENT
- M. MOITROT à Mme CORSYN
- M. KOMALSKI à M. THEVENET
- Mme VELINOT à M. MICHEL

Le Président salue les membres présents dans la salle, mais aussi en distanciel, en précisant que la prochaine réunion se tiendra totalement en présentiel.

Depuis la dernière réunion, un hommage a été rendu à M. Gérard MARULIER, pour lequel le Président souhaite avoir une pensée. Il signale également qu'une visite de la Secrétaire d'État en charge de la biodiversité est intervenue dans la Région. Elle sera développée dans le point IV de l'ordre du jour. Cette réunion sera aussi l'occasion d'évoquer les nouvelles annoncées par le Ministère sur le schéma d'emplois et d'aborder le Varenne de l'Eau.

I. Adoption de l'ordre du jour

Sans observation de la part des membres du Comité de Bassin, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021

Sans observation de la part des membres du Comité de Bassin, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. Modification du règlement intérieur du Comité de bassin relative au bureau du Conseil scientifique

M. HOELTZEL présente cette modification du règlement intérieur, qui ne suscite pas de questions.

La délibération n°2021-24 sur la modification du règlement intérieur du Comité de bassin relative au bureau du Conseil scientifique est adoptée à l'unanimité.

IV. Points d'actualités

M. HOELTZEL mentionne d'abord la réception d'une lettre de cadrage du 11^{ème} programme le 9 août, qui sera abordée dans le point VI de l'ordre du jour. L'été a aussi été marqué par la consultation des assemblées et du public sur le SDAGE du bassin Rhin-Meuse, qui sera présenté au point V.

M. HOELTZEL évoque par ailleurs l'audit CGEDD, dans le cadre duquel les membres du Comité de Bassin ont été entendus. Il n'est cependant pas possible de communiquer sur les retours de cet audit avant la transmission du rapport définitif en fin d'année.

M. HOELTZEL signale enfin que la Ministre a annoncé une stabilité du schéma d'emplois des Agences de l'eau au global. L'objectif est maintenant de faire en sorte que cette stabilité s'applique à chaque Agence de l'eau, mais c'est déjà une évolution favorable qui répond à une attente exprimée par les instances de bassin depuis plusieurs années.

1. Déplacement de la secrétaire d'État B. Abba sur le Rhin (8 octobre)

M. HOELTZEL indique que la visite de Mme ABBA a été marquée par deux temps : la visite de la passe à poissons de Gambenheim et l'annonce de 80 millions d'euros de crédits France Relance pour réaliser les passes à poissons de Rhinau et Marckolsheim.

M. THEVENET présente sur la base d'un support le projet relatif à ces deux passes à poissons.

M. HOELTZEL signale en parallèle que le séminaire annuel sur le Plan Rhin Vivant s'est tenu le 12 octobre à Strasbourg. Cette démarche a été initiée avec la Région, la DREAL et l'OFB, avec l'objectif d'intégrer de nouveaux adhérents au Plan chaque année. Ainsi, la ville de Strasbourg, Alsace Nature et EDF par exemple ont signé leur acte d'engagement le 12 octobre.

Un séminaire se tient chaque année pour retracer les actions des mois écoulés. Depuis le lancement du Plan il y a 18 mois, plusieurs premiers travaux de renaturation ont été réalisés et environ 3 millions d'euros d'aides ont été consommés. L'objectif est d'atteindre un rythme de croisière de 10 millions d'euros par an. Un appel à projets est porté avec la Région pour susciter des projets, y compris du monde associatif, permettant de poursuivre la reconnexion avec le fleuve.

M. HOELTZEL rend compte enfin de la signature du Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) avec l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg le 12 octobre, contractualisation fondée sur une approche très transversale des enjeux de l'eau avec notamment un axe d'intervention sur le Rhin Vivant.

2. Varenne de l'eau

M. HOELTZEL dresse rapidement un état d'avancement du Varenne de l'eau et du changement climatique. Le Ministre de l'Agriculture et la Secrétaire d'État à la Biodiversité portent cette démarche visant à appréhender la problématique de la demande en eau du monde agricole dans un contexte de raréfaction des ressources et d'accentuation des aléas liés au changement climatique.

Le Varenne de l'eau développe trois thématiques. La première concerne l'assurance récolte, notamment par rapport aux risques de crue et de sécheresse, avec l'annonce d'un projet de loi pour début 2022.

La deuxième thématique, qui concerne davantage l'Agence de l'eau, est une réflexion sur l'adaptation des filières agricoles au changement climatique. Des contributions des filières agricoles et des chambres régionales d'agriculture sont attendues pour octobre et plusieurs ateliers auront lieu sur ce thème d'ici la fin de l'année.

Enfin, la troisième thématique, qui concerne également l'Agence de l'eau, vise à travailler sur la disponibilité en eau, par exemple à travers les Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE) et la création de retenues. L'objectif est aussi d'optimiser les ressources en eau et de favoriser l'accès à ces ressources.

M. HOELTZEL ajoute que le Varenne de l'eau s'achèvera début 2022 et que ses conclusions conduiront à revoir le plan d'adaptation au changement climatique du Comité de Bassin, qui n'a pas été révisé depuis 2018. Le Comité de Bassin pourrait ensuite contribuer à des réflexions pour identifier des projets s'inscrivant dans cette logique du Varenne de l'eau.

Des pistes ont déjà été évoquées dans le cadre du 11^{ème} programme comme l'adaptation de petites retenues aux fermes d'altitude du massif des Vosges quand il existe un conflit d'usage avec l'eau potable. Un PTGE est également en train d'émerger sur le Ried en Alsace. M. HOELTZEL évoque aussi des réflexions sur l'optimisation de certains barrages réservoirs ou de certains étangs et précise que le Conseil Scientifique sera mobilisé pour appuyer ces futures réflexions du Comité de Bassin début 2022.

Le Président croit beaucoup aux conséquences positives du Varenne de l'eau, qui permet de mener des réflexions de fond sans parti pris. Il espère que le Comité de Bassin montrera qu'il peut être pertinent sur les choix d'engagement à faire sur le territoire, afin d'utiliser cette opportunité pour avancer.

Débat

M. REININGER considère que la démarche est positive si elle se déroule selon la philosophie exposée par le Directeur Général. Il a néanmoins l'impression qu'une partie des conclusions ont déjà été écrites en avance. A ce jour, la communication entourant le Varenne de l'eau parle uniquement de retenues. La démarche peut donc être efficace si elle se tient dans un état d'esprit ouvert, en étudiant toutes les possibilités pour atténuer le changement climatique, mais elle sera dévoyée si elle se limite à faire passer des dossiers de retenues, dont l'utilité n'a jamais été justifiée.

Le Président confirme la volonté de s'inscrire dans cet état d'esprit exposé par le Directeur général et souscrit aux craintes de M. REININGER si elles devaient se confirmer.

M. PELLETIER estime qu'il serait effectivement dommage que le Varenne de l'eau se résume au sujet des retenues. Il faut réussir à trouver des leviers spécifiques au territoire Rhin-Meuse pour avancer sur tous les champs permettant d'adapter la production agricole à la nouvelle donne climatique.

M. VANLAER constate qu'il s'agit d'une thématique nouvelle pour le bassin Rhin-Meuse. A ce titre, un travail doit aussi être mené sur l'appropriation d'outils déjà déployés dans d'autres territoires comme les démarches de volumes prélevables. La question des retenues n'est qu'un élément parmi un ensemble plus vaste.

M. HOELTZEL considère que le Comité de bassin a un rôle important à jouer dans la déclinaison opérationnelle du Varenne de l'eau en proposant des solutions équilibrées dans les territoires à forte tension quantitative et privilégiant les solutions de long terme. La question qui peut se poser en termes de retenues est la valorisation des stockages existant (barrage de Vieux Pré par exemple).

Le Président indique que cette instance s'attachera à apporter sa contribution en évitant une approche trop technocratique. Le Comité de Bassin est quand même la seule instance où tous les acteurs sont représentés et débattent dans un respect mutuel.

M. SCHERRER, adjoint à la DDT 68, adhère à cette démarche territoriale. Elle fait écho à une démarche déployée avec le Préfet dans le Haut-Rhin, dont l'objectif est de réunir l'ensemble des acteurs, notamment au travers des SAGE, pour recenser les difficultés identifiées sur le territoire et trouver des solutions partagées sur la gestion quantitative de l'eau. Ces solutions pourront éventuellement alimenter le Varenne de l'eau.

Le Président constate que tout le monde partage la même volonté de réussir et de faire progresser la situation.

M. VANLAER rappelle que l'Allemagne et la Belgique ont connu des inondations massives cet été. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, du Luxembourg et du bassin amont de la Chiers. L'augmentation du risque de submersion marine liée au changement climatique était connue pour les phénomènes méditerranéens intenses, mais des événements peuvent maintenant survenir aussi sur des territoires comme le bassin Rhin-Meuse.

M. HOELTZEL signale que le Varenne de l'eau comprend un volet sur la rareté de la ressource, mais aussi un volet sur la lutte contre les inondations. Il existe aussi des exemples sur le bassin à faire remonter dans le cadre du Varenne à l'image des Zones de Ralentissement Dynamique des Crues et des démarches préventives des « coulées de boues » qui se généralisent sur le bassin et pour lesquelles des réponses agronomiques sont proposées sous l'égide des chambres d'agriculture.

3. Schéma d'emplois

Le Président rappelle que la Ministre a transmis un courrier indiquant que le schéma d'emplois ne diminuera pas cette année sur l'ensemble des Agences de l'eau. Il n'est cependant pas exclu que l'effectif augmente sur certaines Agences et diminue sur d'autres. Ce sera donc un point de vigilance.

V. Planification et prospective

1. Retour sur la réunion de la Commission Planification du 23 septembre 2021

1.1 Premier retour sur les consultations SDAGE/PGRI

Le point est présenté par Mme MAUVIEUX-THOMAS.

Débat

M. REININGER retient de la consultation du public que les préoccupations du public sont les mêmes que celles du Comité de Bassin.

M. HOELTZEL remercie les Présidents de Commissions qui se sont mobilisés pour ces travaux.

Le Président attire l'attention sur le calendrier, en rappelant que 2022 sera une année électorale où les thématiques de l'environnement, de la biodiversité et du changement climatique prennent une importance considérable. La qualité du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est donc essentielle, puisqu'il sera un guide jusqu'en 2027.

1.2 Création de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) des Bassins versants du Nord Mosellan

Le point est présenté par **Mme MAUVIEUX-THOMAS** et ne suscite pas de questions.

1.3 Avis sur le projet de SAGE de la nappe des GTI

Le point est présenté par **Mme MAUVIEUX-THOMAS**.

Débat

Mme MICHEL précise que la situation à Vittel est emblématique d'un conflit d'usage entre le bien de la population et une entreprise privée. Cette situation est d'ailleurs observée par toute l'Europe, ce qui impose de trouver une solution intelligente. Mme MICHEL estime que l'Agence de l'eau, en tant qu'organisme public, a pour rôle de garantir l'accès à l'eau potable de la population. La position de la Commission Planification a donc été assez intransigeante en considérant qu'elle ne pouvait pas se permettre d'être faible avec Nestlé sur cette question.

M. REININGER remercie Mme MAUVIEUX-THOMAS et Mme MICHEL pour ce rendu fidèle de la Commission Planification. Il rappelle que le SDAGE précédent prévoyait déjà un bon état quantitatif en 2021. S'il n'est pas atteint, ce n'est pas lié à des raisons techniques ou économiques, mais à une absence de volonté politique pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. La volonté politique est donc un élément indispensable dans la conduite de ce processus.

M. REININGER considère que le dossier présenté contient de réels progrès. Il fournit une feuille de route précise, avec un objectif précis de retrouver l'équilibre et de commencer la reconstitution à partir de 2024. Le délai est donc court et impose d'agir rapidement. Néanmoins, plusieurs parties se sont engagées dans ce dossier à reculons. M. REININGER fait notamment référence aux élus du secteur, qui sont plutôt statiques dans ce processus, malgré leur intérêt dans le scénario proposé. Il s'interroge sur la manière dont le respect de cette feuille de route sera garanti, tout en soulignant sa qualité. Il remercie tous ceux qui ont participé à son élaboration. Malheureusement, cette feuille de route restera symbolique tant qu'il n'y aura pas une réelle volonté politique de réussir ce SAGE.

M. REININGER craint par ailleurs que certaines décisions soient repoussées sous prétexte que la connaissance de l'ensemble de l'hydrosystème soit insuffisante. Il rappelle qu'il existe un principe de base de non-dégradation issu de la directive-cadre sur l'eau. Il ne faudrait pas que les transferts de droits impactent des masses d'eau qui sont aujourd'hui en bon état.

Pour conclure, M. REININGER insiste sur le fait que l'Agence de l'eau n'a plus le temps d'hésiter. Il faut prendre des engagements fermes et créer une dynamique pour concrétiser la feuille de route définie. Il convient en particulier d'acter clairement que la variable d'ajustement pour réussir l'économie de 300 000 m³ ne doit pas venir des droits AEP, mais de la partie industrielle.

Le Président rejoint assez cette analyse. Il salue le travail réalisé et les mesures proposées suite à une réflexion de fond. Il confirme également qu'il a constaté un manque de volonté politique par le passé. Il est nécessaire que se tienne une négociation entre Nestlé et l'autorité politique de Vittel. En parallèle, Nestlé apporte une activité économique importante pour Vittel. Or, le site de Vittel est important, mais pas déterminant pour une grande multinationale comme Nestlé. L'objectif est donc de trouver le juste et la juste force dans la négociation avec Nestlé, pour que chacun s'y retrouve.

L'eau potable est importante pour le bien de la population, mais c'est aussi le cas des emplois. Il n'est pas possible d'accepter n'importe quoi au prétexte des emplois. Il n'est pas possible non plus de faire totalement abstraction de cet enjeu. À cet égard, le Président estime que les demandes exprimées à travers les propositions sont équilibrées et réalistes. Elles sont acceptables et devraient donc être acceptées.

Le Président considère la feuille de route proposée comme un mode d'emploi que chacun doit suivre avec la plus grande vigilance, notamment l'État. Il est effectivement important qu'un acteur soit garant de cette feuille de route. Le Président pense qu'il est possible de cette manière de trouver une solution satisfaisante pour la population, pour l'entreprise, pour l'environnement et pour le territoire.

En synthèse, le Président est donc attentif pour que le Comité de Bassin ne tombe pas dans le piège du chantage à l'emploi, mais n'apparaisse pas non plus comme étant détaché des réalités économiques en jeu.

Le Président demande ensuite des précisions sur « l'autorité environnementale » mentionnée dans la présentation.

M. HOELTZEL explique qu'il s'agit d'une autorité indépendante qui s'exprime sur la bonne prise en compte de l'environnement dans un programme.

Le Président remarque que c'est le rôle des études d'impacts. Une structure a donc été créée pour étudier les études d'impacts.

M. VANLAER précise que cette autorité indépendante régionale est composée pour moitié de fonctionnaires du Conseil général de l'environnement et du développement durable et pour moitié de personnalités extérieures. La Mission régionale de l'autorité environnementale est composée de 5 personnes et elle s'appuie sur des équipes de la DREAL, qui travaillent sous son autorité fonctionnelle, pour préparer des avis.

M. REININGER remarque que l'avis écrit n'est pas disponible pour l'instant.

M. HOELTZEL explique que l'avis sera rendu cet après-midi, en même temps que la délibération du Comité de Bassin. Il a informé l'Autorité environnementale de la teneur des débats du Comité et du courrier transmis par le Département des Vosges.

M. GEORGE s'interroge sur les modalités de suivi du respect du programme défini. Il souhaite savoir si le SAGE sera garant de son bon déroulement ou si ces éléments remontent à la Commission Planification par exemple.

M. HOELTZEL rappelle qu'il existe une Commission Locale dans le cadre du SAGE, qui sera destinataire de comptes rendus sur l'état d'avancement du rééquilibrage de la nappe des GTI. Par ailleurs, dès lors que le SAGE est mis en application, ses prescriptions s'imposent dans l'administration pour la prise des actes réglementaires. Evidemment, l'Agence de l'eau suivra aussi avec vigilance ces éléments, puisque c'est une prescription forte du SDAGE. Plusieurs niveaux de contrôle et d'observation sont donc bien prévus.

M. BAUER souligne qu'il est important de prévoir des jalons de suivi d'avancement en Comité de Bassin, afin de pouvoir exercer une certaine pression sur le déroulement du SAGE.

M. BAUER constate que l'État et la DREAL peuvent aménager ou supprimer une autorisation d'exploitation pour un industriel. Il se demande néanmoins qui influencera les élus et les politiques pour qu'ils fassent avancer le dossier.

Le Président considère que le Comité de Bassin a l'obligation de suivre le dossier et d'alerter en cas de problème, en alertant d'abord le préfet coordinateur de bassin. Ensuite, le Comité doit regarder s'il peut redélibérer sur un sujet, indépendamment des relations que peuvent avoir les différents membres, notamment avec les élus. Le Comité de Bassin joue un rôle spécifique de par sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement au sens large du terme.

Le Président observe que le système est complexe et que beaucoup d'acteurs sont impliqués. Le Comité de Bassin réunit pour sa part tous les acteurs. Il s'est autosaisi du sujet de Vittel et de la nappe des GTI et il doit continuer à prendre des initiatives sans attendre l'intervention d'autorités supérieures, par souci de simplicité. Il ne faut pas exclure des solutions innovantes comme des visites de terrain par la Commission Planification. Après, si un retard ou une défaillance est constaté, il est possible d'interpeller les services de l'État ou les élus.

M. BEMER a relevé dans l'intervention de M. REININGER que la priorité doit être donnée à l'alimentation en eau potable. Il signale que ce principe a été fermement rappelé dans le cadre de la commission d'enquête comme une base de la stratégie et de la position de l'État dans le département. Il précise cependant qu'il ne faut pas résumer le dossier à des relations univoques avec l'industriel Nestlé.

M. BEMER souligne par ailleurs que l'AEP est aussi une solution au problème. Sur les 4 syndicats d'eau et les 3 communes impliqués, il serait possible d'économiser 135 000 m³ par an si tous les réseaux avaient un rendement théorique de 85 %, à mettre en rapport avec les 400 000 m³ prélevés par Nestlé. La recherche de solutions doit donc explorer plusieurs axes.

Concernant la mobilisation locale, M. BEMER observe que lien entre les objectifs et les moyens techniques et financiers définis dans le SAGE sera fait par l'animation et la gouvernance sur le territoire. Il identifie trois éléments importants et indissociables dans ce cadre : le SAGE, l'observation hydrogéologique et l'association chargée de réfléchir à une restructuration de l'AEP dans le secteur. M. BEMER estime que cette association sera l'ingrédient qui déterminera si ce projet sera ou non un succès.

Mme MICHEL rappelle que la question de la remise en état des réseaux pour réaliser des économies d'eau a bien été évoquée dans la présentation. Elle n'empêche cependant pas de demander des efforts à l'industriel au regard des objectifs quantitatifs. Les deux voies sont compatibles.

M. SCHERRER remarque que les DDT et l'Agence de l'eau seront présents au sein des Commissions Locales et des bureaux des SAGE. Le suivi des opérations et de l'avancement d'un SAGE pourra donc être réalisé en participant aux réunions de bureau et de CLE.

Le Président observe que l'Agence de l'eau ne sera jamais aussi présente que les DDT dans les territoires. Par conséquent, il insiste sur l'importance de la communication et du partage d'information entre les différents acteurs impliqués pour le même objectif. Une relation complice au-delà des liens institutionnels doit s'instaurer pour bien mailler le territoire.

Le Président est confiant parce que la lettre de mission est claire et les solutions techniques sont connues. Il ajoute que l'industriel n'est pas du tout mis à l'écart. Au contraire, l'objectif est de trouver des solutions qui lui épargnent des crises comme des conflits avec des associations ou une dégradation de son image.

M. SCHERRER confirme que le sens de son intervention était bien d'exprimer l'objectif de remonter et partager les informations avec le Comité de Bassin.

Le Président s'en félicite.

M. INGWILLER remarque que la situation à Vittel est discutée depuis longtemps dans cette instance et qu'elle constitue une préoccupation collective. Il est assez optimiste aujourd'hui, car il est absolument nécessaire de trouver maintenant une solution et un accord dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

M. GEORGE souhaiterait qu'un point d'avancement soit prévu une fois par an en Comité de Bassin sur la situation à Vittel.

M. HOELTZEL confirme que c'est possible puisqu'un suivi attentif sera assuré. Il rappelle d'abord que le Conseil d'administration avait pris une délibération pour baisser les taux d'aide si les acteurs locaux ne se mobilisent pas. C'est un moyen de pression. M. HOELTZEL propose ensuite d'ajouter une phrase dans la délibération suite à la demande de prévoir régulièrement un état d'avancement en Comité de Bassin.

La délibération n°2021-25 relative au projet de SAGE de la nappe des GTI est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

VI. Révision du 11^{ème} programme d'intervention

1. Préparation de la révision du 11^{ème} programme – Adoption des choix d'évolution

Le point sur la révision du 11^{ème} programme est introduit par **M. BAUER** et présenté par **Mme MAUVIEUX-THOMAS**.

La délibération n°2021-26 relative à la révision du 11^{ème} programme est adoptée à l'unanimité.

M. HOELTZEL constate qu'un consensus s'est exprimé en Conseil d'Administration et en Comité de Bassin sur les priorités et les orientations du 11^{ème} programme révisé.

VIII. Divers

1. Information / rappel sur le colloque des CB le 9 décembre (information sur le choix de l'exemple territoire pour RM)

2. Renouvellement des instances (état d'avancement et préparation de la séance du 2 décembre)

M. HOELTZEL présente ces deux points divers, qui ne suscitent pas de débat.

Le Président remercie les membres pour leur participation et leurs interventions avant de clore la séance.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de Bassin,



Claude GAILLARD



Réunion du Comité de Bassin du 14 octobre 2021 Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire II Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Mottenhoebach	OUI						
Mme	BAROOT	Audrey	Collectivités	Conseillère municipale de Pullygny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI			1	M. Vincent MATELIC		
Mme	BEIRENS	Océane	Collectivités	Maire de Buxières-sous-les-Côtes	OUI						présente par visio
M.	BOILEAU	Pierre	Collectivités	Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de l'EPTB Meurthe Moson	OUI						
			Collectivités								
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Adjointe au Maire de Nulhouse	OUI			1	M. Loïc RICHARD		
Mme	BULOUE	Béatrice	Collectivités	Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg	EXCUSE		M. Bernard INGWILLER				
Mme	CLEMENT	Marie-Joséphine	Collectivités	Maire de Convinant	OUI			2	M. Dominique PEDUZZI	M. David VALENCE	présente par visio
			Collectivités								
M.	DEPAUX	Régis	Collectivités	Maire de Montcaumon	EXCUSE		M. Bernard INGWILLER				
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPAGE Larnue Maire de Manspach	OUI						présent par visio
Mme	FRAIPONT	Anne	Collectivités	Maire de Le Mont Dieu							
			Collectivités								
M.	GUILLAUME	Jean-François	Collectivités	Maire de Ville-en-Vermois	OUI						

Catégorie	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Récolt pouvoir de	Récolt pouvoir de	Engagement
M.	HABIG	Michel	Collectivités	Président du Syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace	OUI						présent par visio
M.	HUSSON	Jean-François	Collectivités	Santateur	EXCUSÉ						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grasseindorf	OUI			2	Mme Béatrice BULOUE	M. Régis DEPAUX	
Mme	LOGIN	Frédérique	Collectivités	Vice-Présidente de Metz Métropole	OUI						
M.	MARINI	Jean	Collectivités	Président du Syndicat des Eau-Vives des 3 Med	OUI						présent par visio
M.	MATELIC	Vincent	Collectivités	Maire de Roesselange	EXCUSÉ		Mme Audrey BARROT				
M.	MELON	Ghislaine	Collectivités	Maire d'Emery	EXCUSÉ						
Mme	MICHEL	Delphine	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy	OUI						
M.	NASS	Denis	Collectivités	Maire de Gommersdorf	OUI						présent par visio
M.	PALUSZKIEWICZ	Xavier	Collectivités	Député	EXCUSÉ						
M.	PEDUZZI	Dominique	Collectivités	Maire de Fresse-sur-Moselle	EXCUSÉ		Mme Marie-Joséphine CLEMENT				

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
			Collectivités								
Mme	REBSTOCK PINYA	Alexandra	Collectivités	Maire de Nilvange	EXCUSÉ						
M.	RICHARD	Loïc	Collectivités	Maire de Riedelshain	EXCUSÉ		Mme Maryvonne BUCHERT				
M.	SCHMAL	Thierry	Collectivités	Vice-Président Eurométropole	EXCUSÉ						
M.	SOLJER	Gilles	Collectivités	Président de la Commission locale de feu SAGE Rupt-de-Mad Esch-Tray	EXCUSÉ						
M.	THOMAS	Jean-François	Collectivités	Conseiller municipal de Verdun	EXCUSÉ						
M.	VALDEVIT	Bruno	Collectivités	Président du Syndicat inter-Moselle Aval Vice-Président de Metz Métropole Maire d'Ans-sur-Moselle	EXCUSÉ						
M.	VALENCE	David	Collectivités	Maire de Saint-Ché-des-Vosges	EXCUSÉ		Mme Marie-Joséphine CLEMENT				
M.	VOINSON	Philippe	Collectivités	Maire de Bouillères-aux-Chênes	OUI						
			Collectivités								

Membres présents	14	Pouvoirs	6	Total	20/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin du 14 octobre 2021 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
M.	ADAM	Michel	Usagers non économiques	Président de la FPPMA des Ardennes	EXCUSE						
M.	BESSARD	Christian	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Famille de France de Meurthe-et-Moselle	OUI						présent par visio
M.	BRIGNON	Marc	Usagers non économiques	Directeur du Conservatoire d'espèces naturelles d'Alsace	OUI						présent par visio
M.	CAYE	Pierre	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est	OUI						présent par visio
M.	CHRISTOPHE	Michel	Usagers non économiques	Président du Centre permanent d'initiative pour l'environnement Nancy-Champenois	OUI						
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire d'espèces naturelles de Lorraine	OUI			1	M. Jean-Yves MOITROT		
M.	DESBROSSE	Jacoly	Usagers non économiques	Président de la Fédération régionale des Chasseurs du Grand Est	EXCUSE						
Mme	DESPERRES	Isabelle	Usagers non économiques	Responsable technique - FPPMA de Moselle	OUI						présente par visio
M.	ERS	Robert	Usagers non économiques	Président de la FPPMA du Bas-Rhin	OUI						présent par visio
M.	GALLARD	Claude	Usagers non économiques	Personne qualifiée	OUI						présent par visio
Mme	GENESSEUX	Valérie	Usagers non économiques	Membre du Conseil d'administration de France Nature Environnement Grand Est	OUI						présente par visio
M.	LOUIS	Éric	Usagers non économiques	Représentant des associations actives en matière d'activités nautiques	OUI						présent par visio
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI			1	Mme Christiane VELINOT		
M.	MOITROT	Jean-Yves	Usagers non économiques	Vice-Président de la Coordination des LPO Grand Est	EXCUSE		Mme Véronique CORSYN				
Mme	PATTEGAY	Charital	Usagers non économiques	Administrateur - UFC Que Choisir	OUI						présente par visio

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
M.	REININGER	Daniel	Usagers non économiques	Membre de France Nature Environnement Grand Est	OUI						
Mme	RIBAYROL-FLESCH	Anne	Usagers non économiques	Personne qualifiée	EXCUSE						
Mme	VELINOT	Christiane	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Association générale des Familles du Haut-Rhin (AGF)	EXCUSE		M. Bernard MICHEL				
M.	WEBER	Michael	Usagers non économiques	Personne qualifiée	EXCUSE						
Mme	ZEBLOUDJ	Irene	Usagers non économiques	Présidente de CLCV Marty et ses environs	OUI						présente par V. SIO
Mme	ARNOLD	Frédérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	OUI						
M.	BALLET	Sylvie	Usagers économiques	Sylviculture	OUI						présent par V. SIO
M.	BAUER	Gilbert	Usagers économiques	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	OUI						
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	OUI						présent par V. SIO
Mme	CHARRI	Karima	Usagers économiques	Quality, Hygiene, Health, Safety and Environment Manager BLUE PAPER	EXCUSE						
Mme	CHARLIER	Catherine	Usagers économiques	Vice-Présidente de la FDSEA des Ardennes	OUI						présent par V. SIO
M.	GEORGE	Michel	Usagers économiques	Conseiller technique - DMC	OUI						
Mme	GERARD	Sandrine	Usagers économiques	Artisan coiffeur	EXCUSE						
M.	HENRY	Philippe	Usagers économiques	Président Agence Bio Grand Est	EXCUSE						
M.	KOSMALSKI	Laurent	Usagers économiques	Directeur régional Grand Est - Vieilles eaux France	EXCUSE		M. Régis THEVENET				
M.	KOSZUL	Étienne	Usagers économiques	UNICEM Grand Est	OUI						présent par V. SIO

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE	OUI						Prévu par Viki's
M.	METZ	Fabien	Usagers économiques	Chambre d'agriculture de la région Alsace	OUI						
M.	NEU	Patrick	Usagers économiques	Conseiller technique - France RAIL INDUSTRY	OUI						Prévu par Viki's
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse	OUI						
Mme	PONCELET	Raphaëlle	Usagers économiques	Responsable Environnement - COOP de France Grand Est	EXCLUSE						
M.	RENCK	Patrick	Usagers économiques	Chef de service Environnement AL SACHIME	OUI						Prévu par Viki's
M.	SINGER	Pierre	Usagers économiques	Représentant de l'Agence régionale de Tourisme Grand Est Co-Directeur du Parc de Sainte-Croix	EXCLUSE						
M.	THEVENET	Régis	Usagers économiques	Directeur concessions - Unité hydro Est EOF	OUI			1	M. Laurent KOSMALSKI		
M.	VONARB	Adrien	Usagers économiques	Président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce	EXCLUSE						

Membres présents	27	Pouvoirs	3	Total	30/40
-------------------------	-----------	-----------------	----------	--------------	--------------



Réunion du Comité de Bassin de 14 octobre 2021 Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Répart pouvoir de	Répart pouvoir de	Émargement
Mme	CHEVALIER	Jociane	État	Préfète de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfète Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse	EXCUSE						
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI						<i>V. Vanlaere</i>
Mme	MATHEY BASCOU	Stéphanie	État	Adjoint au Délégué de bassin Grand Est	OUI						<i>Stéphanie</i>
M.	BRALD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	EXCUSE						
M.	COURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSE	<i>N. J. SELDEN</i>					<i>présenté par N. J. S.</i>
Mme	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSE	<i>N. J. QUÉRÉ</i>					<i>N. J. Q.</i>
Mme	COULONGEAT	Françoise	État	Directrice régionale des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSE	PATRICK WEHRELEN					<i>Patrick</i>
M.	GAUTHIER	Pascal	État	Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSE	Aude MARTIN					<i>présenté par Aude</i>
Mme	CAYRÉ	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSE	Laurent CAFFET					<i>Laurent</i>
M.	POINSSOT	Christophe	État	Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières	EXCUSE	Dominique MIDOT					<i>présenté par Dominique</i>
M.	DOISY	Frédéric	État	Directeur général par intérim du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSE						
M.	MUNCH	Bernard	État	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSE						
M.	DUBREUIL	Pierre	État	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSE						
M.	BERTEAUD	Pascal	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSE						<i>EXCUSE</i>

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	LOMBARD	Éric	État	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignation	EXCUSE						
M.	BETTON	Jérôme	État	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCUSE						
M.	MARTIN	Didier	État	Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle	EXCUSE						
M.	SEGUY	Yves	État	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges	EXCUSE	Dominique BEMER					
M.	LAUGIER	Louis	État	Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin	EXCUSE	Pierre SCHERBER					
M.	LAMONTAGNE	Jean-Sébastien	État	Préfet des Ardennes représenté par le DDT des Ardennes	EXCUSE						

Présents ou représentés	8	Pouvoirs	0	Total	8/20
--------------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	-------------



Réunion du Comité de Bassin du 14 octobre 2021 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	Invité	Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	EXCUSÉ						
M.	DINGREMENT	Benoit	Invité	Chef de mission de contrôle général économique et financier	OUI						
Mme	MELNIER	Blandine	Invité	Commissaire du Gouvernement par intérim Chef du bureau de la tutelle de l'OFB et des AE	OUI						
M.	LIARD	Stéphane	Invité	Agent Comptable	EXCUSÉ						
M.	LALOË	Julien	Invité	Représentant du personnel	OUI						
Mme	PORQUET FUSER	Alexandra	Invité	Représentant du personnel / Suppléant	OUI						
M.	JURDY	Nicolas	Invité	Chef de pôle Eau Rhin-Meuse Délégation de bassin Service Eau Biodiversité Paysage DREAL Grand Est	EXCUSÉ						
Mme	LOMBARD	Aline	Invité	Adjointe au chef de service, Adjointe au délégué de bassin DREAL Grand Est	OUI						
Mme	TRENTELS	Anne	Invité	Service public de wallonie Agriculture, Pêche, Forêt et Environnement	OUI						présente par vidéo
N.			Invité	UBICUS	OUI						
N.	PAUSERA	Jean-Noël	Invité	Secrétaire général - c.i.n	OUI						présent par vidéo
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
			Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau							

Qualité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
			Autres participants et invités	Directeur des redevances et des finanças							
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux	OUI						
Mlle	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	OUI						
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
Mlle	MAUVIEUX	Patricia	Autres participants et invités	Directrice des Politiques d'intervention Directrice de la Planification par intérim	OUI						
Mme	ARBILLOT	Sandrine	Autres participants et invités	Responsable du Pôle Planification	EXCUSÉ						
Mme	SCHMITZBERGER	Katia	Autres participants et invités	Adjointe à la Directrice de la DC3PI Cheffe du Service Connaissance	OUI						
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Adjoint à la Directrice de la DC3PI Chef du Service Programme et Politiques d'intervention	OUI						
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'information	EXCUSÉ						
Mme	FICHTER	Aude	Autres participants et invités	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef du Service Eau dans la Ville et Industrie	OUI						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Pôle Coordination Territoriale	OUI						
M.	GOETZHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	OUI						
M.	BOURNAUD	David	Autres participants et invités	Chargé de mission Coordination territoriale	EXCUSÉ						